



Hiver 2015 • Volume 49, numéro 1

ColBlanc

Le magazine officiel des Cols blancs de l'île de Montréal (SCFP-FTQ)



2 décembre 2014 : jour de deuil

Le mot du président
Encore plus unis en 2015 !
page 3

L'équité salariale : pas un cadeau de Noël
C'est une loi !
page 4

Loi sur les régimes de retraite
Ça va nous coûter très cher !
page 6

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

Sommaire

- 3** Restons unis plus que jamais en 2015
Alain Fugère, président
- 4** L'équité salariale n'est pas un cadeau (de Noël)
Francine Bouliane, secrétaire générale
- 6** Loi 3 : ça va coûter très cher
Gilles Maheu, trésorier-archiviste
Christian Coallier, agent des régimes de retraite
- 7** Des nouvelles de Saint-Léonard, Kirkland et du SPVM
Lyne Lachapelle, vice-présidente
- 8** Automne 2014 : Loi 3 et convention collective
Le Comité du journal
- 10** Une motion de la CAQ avec ça ?
Gaétan Scott, Représentant en dotation et admissibilité
- 11** Tous unis contre le projet de loi 3 !
Maryse Chrétien, Directrice syndicale et responsable du Comité du journal
- 12** Loi 3 : les recours sont possibles !
Jean Pierre Wafuana, Dél. synd. et secrétaire du Comité du journal
- 13** Contester la constitutionnalité d'une loi ?
Marc-André Noël, délégué syndical
- 16** Journée de deuil pour les Cols blancs
Le Comité du journal
- 18** Ergonomie de votre poste de travail
Julie Lépine, Représentante en prévention SST
- 19** SST : colloques et conférences au menu
Luc Veillette, Représentant en prévention SST
- 20** Maladies mentales : des outils pour les proches
Sylvie Beauchamp, Coresponsable du PAM
- 21** Biennale des femmes 2014 de la FTQ : un franc succès !
Le Comité de la condition féminine
- 22** Classe moyenne en voie de disparition
Maryse Chrétien, Dir. syndicale et responsable du Comité du journal
- 23** 29 novembre 2014 : refusons l'austérité
Le Comité du journal
- 24** Fête de Noël des enfants
Le Comité du journal
- 25** Vers le 50^e anniversaire du Col Blanc
Simon Welman, Délégué syndical et membre du Comité du journal

L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



JEAN PIERRE WAFUANA
Secrétaire
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



JULIEN FOURNIER
Membre
du Comité du journal



MARYSE CHRÉTIEN
Responsable
du Comité du journal



SIMON WELMAN
Membre
du Comité du journal

Notre couverture – Montréal, le 2 décembre 2014 : les Cols blancs de l'île de Montréal se rassemblent devant l'hôtel de ville au terme d'une journée de grève dénonçant le projet de loi 3. (photo : Louis Longpré)



ColBlanc

Hiver 2015 • Volume 49, numéro 1

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et

à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographe : Louis Longpré, Maryse Chrétien et un nombre incalculable de Cols blancs de l'île de Montréal

Infographiste : Marcel Huot (Atelier Québécois Offset inc.)

8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • www.sfmm429.qc.ca

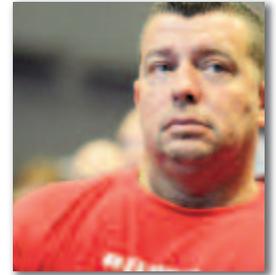


Le mot du président

Restons unis plus que jamais en 2015 !

Alain Fugère • Président

Je tiens avant toute chose à vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2015. Qu'elle nous apporte bonheur, santé et, surtout, l'énergie qui nous permettra de relever avec succès les nombreux défis qu'elle nous réserve.



Nous venons de vivre, une année syndicale spectaculaire ! Nous avons accompli un travail remarquable et nous pouvons en être fiers. L'engagement et la solidarité exemplaire dont nous avons fait preuve nous ont permis de démontrer toute la détermination dont nous sommes capables.



Les mesures d'austérité imposées par le gouverneMENT Couillard constituent une attaque en règle, non seulement contre les travailleurs syndiqués, mais contre l'ensemble de la classe moyenne. Sous prétexte de respecter la capacité de payer des contribuables (comme si nous n'étions pas nous aussi des contribuables qui payons notre juste part de taxes et d'impôts), le gouverneMENT y est allé de différentes mesures vi-

sant à nous appauvrir : le projet de loi 3, la hausse des frais de garderie, des coûts de l'électricité et de la taxe sur l'essence, et les offres patronales ridicules qui ont été présentées aux employés de l'État.

Tout au long de 2014, le gouverneMENT, a cherché à nous faire passer pour des « gras durs ». Pour plusieurs d'entre nous, j'imagine que ça a entraîné plusieurs discussions animées lors du réveillon. Dites-moi, est-ce qu'une rente moyenne de 28 000 \$ par année, c'est ça, être gras dur ?

Tenons-nous le pour dit : l'adoption, au début de décembre, de la Loi 3 marque une grande cassure sur le plan des relations de travail dans le monde municipal.

Le 2 décembre dernier, nous avons tenue une jour-

née de grève dans plusieurs municipalités, afin de manifester notre désaccord face au projet de loi 3 qui, en plus de constituer une attaque sans précédent contre nos régimes de retraite, a contribué à retarder tout le processus de négociation de nos conventions collectives.

Grâce à vous, à votre participation et à votre engagement, cette journée historique fut couronnée de succès. La dernière grève générale des employés Cols blancs remontait à 1967.

mouvement syndical s'unira comme jamais en 2015 ! La mobilisation syndicale ne doit pas s'arrêter, au contraire, elle doit continuer de prendre de l'ampleur. La bataille pour nos régimes de retraite est loin d'être terminée. Le Service juridique du SCFP travaille présentement sur le dossier de contestation de la loi sur les régimes de retraite. Nous estimons que celle-ci va à l'encontre de nos droits fondamentaux, de la liberté d'association et de négociation, et qu'elle porte atteinte aux droits acquis des retraités.

Sur le plan des relations de travail, les négociations seront ardues. Déjà, la Ville de Montréal nous a fait savoir qu'elle souhaitait réduire la rémunération globale des employés Cols blancs de 12 %. Pour y arriver, la Ville demande d'augmenter les heures travaillées en plus de diminuer le coût des avantages sociaux. Tout cela, sans compter que le DG Alain Marcoux semble si fier du boulot que nous avons accompli en 2014 (du moins c'est ce qu'il a affirmé lorsqu'il nous a transmis ses bons vœux pour la période des Fêtes) qu'il s'apprête à couper 410 postes en 2015.

Nous devons réagir avec force à toutes ses attaques. L'année 2014 a marqué le début d'un élan de solidarité exceptionnel... Nous pouvons être convaincus que 2015 sera à la hauteur ! ♦

Bonne année !

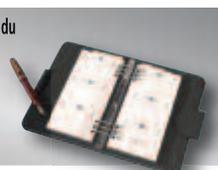
Alain Fugère

Que nous réserve 2015 ?

Tenez-vous prêts ! Tout le

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 6 mars 2015



L'équité salariale n'est pas un cadeau (de Noël) C'est une loi !

Francine Bouliane • Secrétaire générale



Les travaux de l'équité salariale à la Ville de Montréal se sont terminés le 23 décembre 2010. Quatre ans – et plusieurs administrations municipales – plus tard, la Ville de Montréal aura terminé ses paiements en janvier prochain, nous l'espérons. Plusieurs systèmes de paie provenant des villes fusionnées, de l'ex-CUM et des villes qui ont défusionné en 2006, sans compter des recours légaux, sont autant de facteurs qui ont contribué à faire du simple processus de paiement des ajustements salariaux un exercice long et complexe.

Voici donc ce qui a été payé jusqu'à maintenant, et ce qui reste à être payé :

Salariés de la Ville de Montréal

- Ville de Montréal, auxiliaires et permanents ; **PAYÉ**
- Arrondissements issus d'ex-municipalités (comme Anjou, Saint-Laurent, etc.) : **PAYÉ**
- Ex-CUM : le paiement était attendu en janvier 2015, mais la date reste à confirmer. Au SPVM, un grief concernant l'emploi de préposé aux communications d'urgence avait été déposé à la suite de la phase 1 des paiements d'équité salariale. Le paiement final inclura le règlement de ce grief.

Salariés des villes reconstituées du 21 novembre 2001 au 31 décembre 2005

- Côte Saint-Luc : **PAYÉ**
- Dollard-des-Ormeaux **PAYÉ**
- Dorval : **PAYÉ**
- Pointe-Clair : **PAYÉ**

Pour les villes de Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Sainte-Anne-de-Bellevue, Ville Mont-Royal et Westmount, un suivi serré sera effectué par vos représentants syndicaux afin que ces villes émettent les chèques aux personnes qui ont droit à des ajustements relatifs à cette période. Au final, comme ces sommes sont dues par la Ville de Montréal, nous ferons les démarches nécessaires auprès de celle-ci pour les villes qui tardent trop à payer.

Travaux d'équité salariale dans les villes reconstituées, à compter du 1^{er} janvier 2006

- Côte Saint-Luc : à la suite du dépôt d'une plainte en décembre 2013, les parties ont accepté d'aller en conciliation. Trois rencontres ont eu lieu avant la fin de 2014, soit le 24 novembre et les 2 et 11 décembre.
- Dorval : le Syndicat et les membres représentant les salariés au sein du Comité d'équité salariale ont déposé une plainte et un différend après que l'employeur a modifié à la baisse les taux de salaire de certaines catégories d'emploi saisonnières qui ont fait l'objet d'un ajustement d'équité salariale à la paie du 10 juillet 2014. Ce dossier est en cours de règlement.

- Kirkland : le comité d'équité salariale du programme distinct – Cols blancs a complété le programme d'équité salariale et a procédé le 1^{er} décembre au deuxième affichage, qui est en vigueur à partir de cette date jusqu'au 31 janvier. Les parties y présentent les résultats des deux dernières étapes du programme.
- Ville Mont-Royal : une rencontre était prévue afin de vérifier la méthode de calcul de l'employeur pour le paiement des montants rétroactifs à verser à la suite de la réalisation du programme d'équité salariale ;
- Parc Six Flags (La Ronde) : l'employeur a communiqué avec le Syndicat pour débiter les travaux du prochain exercice de maintien qui sera affiché en décembre 2015. ♦

Les étudiants et l'équité salariale

Selon l'article 8 de la *Loi sur l'équité salariale*, « un étudiant qui travaille durant ses vacances » n'est pas considéré comme un salarié au sens de la *Loi*. Par conséquent, un tel étudiant est exclu de l'exercice d'équité salariale et n'a pas droit à des ajustements salariaux durant la période estivale.

La Ville n'a donc pas à payer aux étudiants des ajustements touchant la période du 15 mai au 15 septembre d'une année. Pour ce qui est des périodes entre le 15 septembre et le 15 mai, soit en dehors de la période estivale, la Ville a payé les ajustements. Mais, bien que la Ville n'en ait pas eu l'obligation, à compter de l'été 2014, les taux horaires ajustés en fonction des résultats du programme d'équité salariale ont été appliqués, peu importe si la personne était étudiante au sens de la *Loi* ou pas, et pour toutes les périodes de l'année.

Cependant, entre le 15 mai et le 15 septembre d'une année, si vous n'étiez pas étudiant, ou si vous avez cessé vos études pendant cette période, vous pouvez écrire à l'employeur, faire état de votre situation et réclamer les montants qui vous seraient dus à equitesalarialefonctionnaires@ville.montreal.qc.ca

CHAQUE BILLET
EST PERDANT!

Perdant à vie

GRATTEZ ET DÉCOUVREZ
VOTRE PLAN DE GESTION!

APPUI À
L'AUSTÉRITÉ

CODERRE
176 000\$+ RENTE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
315 000\$ + 2 RENTES

REFUS
DE NÉGOCIER

2133 CADRES
ET 103 ÉLUS

COUPURE DE 410
POSTES EN 2015

APPUI AU PROJET DE LOI 3
SUR LES RETRAITES

COUPURES
DE 51M\$ DANS
LES RETRAITES

AUGMENTATION
TAXES
MUNICIPALES

AUGMENTATION
DE LA SOUS-
TRAITANCE

BONUS:
CORRUPTION

Nous, les cols blancs de l'île de Montréal, sommes en grève aujourd'hui. Nous demandons aux maires de cesser de jouer avec l'épargne que nous avons accumulée au fil de notre vie. Pendant que les salaires des élus et des cadres ne cessent de grimper, on ne cesse de parler de la «capacité de payer des contribuables». Le double discours des élus n'est pas acceptable. Ce n'est pas pour rien que le projet de loi 3 sur les retraites ne s'applique pas aux élus...

En deuil de meilleures relations de travail et sans conventions collectives dans plusieurs villes, nous constatons avec indignation que notre droit à la libre négociation est enterré. Nous n'acceptons pas de faire les frais d'une gestion exécrationnelle des fonds publics. Plutôt que de s'attaquer aux services directs à la population, pourquoi ne pas couper dans la surgouvernance? Pourquoi 19 maires sur l'île de Montréal? Pourquoi 19 directeurs de travaux publics? Et pourquoi ne pas véritablement s'attaquer à la collusion et la corruption?

**LES COLS BLANCS DE L'ÎLE
DE MONTRÉAL EN GRÈVE**

Perdant à vie

LE JEU DES MAIRES OÙ TOUT LE MONDE PERD

Les cols blancs de l'île de Montréal

 www.facebook.com/SFMM429

 www.twitter.com/colsblancsmtl



Loi sur les régimes de retraite du secteur municipal

Ça va nous coûter très cher \$\$\$



Gilles Maheu • Trésorier-archiviste
Christian Coallier • Agent des régimes de retraite

Il y a eu le rapport D'Amours, le projet de loi 79, puis le projet de loi 3. Maintenant, nous faisons face à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, que le gouvernement libéral a fait adopter le 4 décembre dernier.

Sanctionnée le 5 décembre, cette loi fait planer sur nos têtes la menace réelle d'une augmentation de nos cotisations salariales et d'un remboursement des déficits passés à même les conditions acquises de nos régimes.

En quoi consiste la nouvelle loi

Dans un premier temps, afin de se conformer à la loi, tous les régimes de retraite devront avoir effectué une évaluation actuarielle sur la base de capitalisation au 31 décembre 2013 afin de déterminer le coût de leurs services courants. Cet exercice a pour but d'asseoir les bases de la négociation qui doit débuter en février 2015.

Entre son dépôt, le 12 juin dernier 2014, et son adoption en décembre 2014, le projet de loi 3 a fait l'objet d'amendements auxquels le ministre Morneau a consenti afin d'obtenir la collaboration du Parti Québécois (PQ) pour le présenter en chambre avant la fin de la présente session parlementaire sans avoir recours au bâillon. Mais le fond de la loi n'a pas changé, et les nouvelles dispositions demeurent rétroactives au 1^{er} janvier 2014.

Des amendements mineurs

Le premier amendement du Parti québécois présente la possibilité que les parties

syndicales et patronales puissent s'entendre sur un partage 45-55 des déficits passés au lieu du 50-50. Mais cette disposition n'est pas obligatoire et les deux parties doivent y consentir.

Le second amendement de l'Opposition officielle prévoit que l'indexation des rentes

ainsi que celles qui ont demandé le paiement de leurs rentes avant le 12 juin 2014 seront considérées retraitées au 31 décembre 2013.

Ça va faire mal

Pour les actifs au 31 décembre 2013, la façon de payer le déficit passé passe d'abord par l'abolition de l'indexation obligatoire. Cette mesure sera suivie d'une réduction des acquis qui pourra prendre plusieurs formes, dont un changement dans le calcul du meilleur traitement, de la rente de raccordement ou toutes autres modifications, sauf le taux de la rente normale (rente viagère).

Toujours selon la loi, le coût de service courant ne pourra pas dépasser 18 % de la masse salariale, auquel il faudra ajouter un fonds de stabilisation de 10 %. Cette augmentation entrera en vigueur une fois que les parties se seront entendues.

Donc si votre cotisation actuelle de 5 % de votre salaire passe à 9,9 %, elle va presque doubler d'ici le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, pour un salaire de 45 000 \$, la cotisation passera de 86 \$ à 171 \$ par période de paie.

Vous pouvez être assurés que votre Syndicat exercera tous les recours légaux afin de faire invalider cette loi. N'oublions jamais que nos caisses de retraite ont été négociées de BONNE FOI ! ♦

La capitalisation équivaut à l'argent requis pour payer toutes les promesses de rentes de tous les membres jusqu'à la fin de leurs jours.

Le coût du service courant représente la cotisation du membre qui, additionnée à celle de l'employeur, permettra de payer une année de rente.

des retraités, qui pourrait être suspendue à compter du 1^{er} janvier 2017 si l'on constate la présence d'un déficit au 31 décembre 2015, pourrait être de nouveau accordée avec une rétroaction d'au plus trois ans lorsque le régime redeviendra pleinement capitalisé.

La loi précise également qu'outre les personnes qui recevaient une rente au 31 décembre 2013, celles qui ont commencé à recevoir leurs rentes avant le 12 juin 2014

Des nouvelles de Saint-Léonard, Kirkland et du SPVM

Des secteurs chauds



Lyne Lachapelle • Vice-présidente

Les membres que je représente dans certains arrondissements, Services et villes liées font face à de multiples défis. En voici quelques exemples passés sous la loupe.

Arrondissement Saint-Léonard

Nous discutons avec l'employeur de la possibilité d'un aménagement du temps de travail pour nos membres qui œuvrent au sein de cet arrondissement. Rien de concret n'a encore émergé des pourparlers, mais si jamais les parties en venaient à conclure une entente, nous rencontrerons les membres pour la leur expliquer et la soumettre au vote.

Ville de Kirkland

Notre dernière rencontre de négociation a eu lieu le 30 octobre. L'employeur nous a alors mentionné qu'il désirait compléter l'exercice d'équité salariale avant de poursuivre les discussions. Nous n'avons donc pas fixé de date pour une autre rencontre de négociation.

C'est très décevant parce qu'à notre avis, l'équité salariale ne peut être invoquée comme prétexte pour refuser de négocier la convention collective. L'équité salariale est une loi ; elle n'est pas un enjeu de négociation.

L'employeur espère en avoir terminé avec l'exercice d'équité salariale d'ici la fin de l'année. Si ce n'est pas le cas, les Cols blancs de Kirkland peuvent être certains que le Syndicat prendra les moyens nécessaires pour obliger la partie patronale à régler ces dossiers.

Service de police de la Ville de Montréal

On n'a pas fini d'entendre parler du plan quinquennal. Cette fois-ci, l'employeur a décidé d'abolir un poste sur deux de préposé aux communications dans les centres opérationnels.

C'est son droit. Mais c'est notre droit aussi de nous interroger sur le service à la clientèle qui sera offert aux citoyens qui se présentent à ces endroits en dehors des heures d'ouverture. L'employeur nous a répondu qu'il n'y aurait pas de problème : les gens n'auront qu'à pianoter le numéro de la personne qu'ils veulent joindre sur le téléphone de l'entrée.

Tout un service à la clientèle ! Et on nous rebat les oreilles avec la certitude patronale que les coupures serviront les intérêts des citoyens ! Ça va mal !

Le SPVM est passé par un grand nombre de transitions ces dernières années : poste de police, méga poste de police et, finalement, poste de police de quartier. La dernière phase marquait un sois-disant désir de se rapprocher de la population. Si l'employeur pense que la coupure chez les préposés aux communications dans les centres opérationnels s'inscrit dans cet es-

prit de rapprochement, c'est assez discutabile.

Pour celles et ceux qui travaillent dans les centres opérationnels, n'oubliez pas : les seules personnes habilitées à répondre au téléphone et à prendre en charge l'accueil des visiteurs sont les Cols blancs. Si un policier ou un membre d'une autre catégorie de personnel tente de se substituer à nous, n'hésitez pas à faire appel à vos représentants syndicaux qui déposeront des griefs.

Ce sont nos emplois, et on y tient ! ♦

IMPORTANT

Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Saviez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde** ou à **traitement différé** ?

En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture NE SERA PAS MAINTENUE !

Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'y accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

24 heures sur 24

Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale de votre représentant(e) syndical(e) !

514 842-9463

Automne 2014 : Loi 3 et convention collective

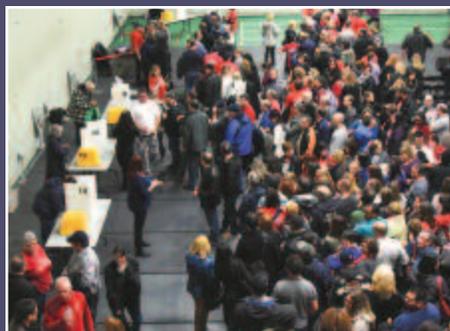
Mobilisation et manifestations

16 octobre



Rassemblement de la Coalition au Palais des Congrès et Conseil général du SFMM

21 octobre



Assemblée générale et vote de grève pour la convention collective

21 novembre



26 novembre



Nouvelle manifestation à Montréal devant TVA

28 novembre



1er décembre



De retour devant TVA

24 et 29 sept.



Assemblées des régimes de retraite de la Ville de Montréal et de l'ex-CUM

18 octobre



Manifestation à Trois-Rivières

3 novembre



7 novembre



Manifestation à Lévis

Manif. à TVA



Grand dérangement à Laval et à l'hôtel de ville de Montréal



Conseil général précédant la journée de deuil du 2 décembre

Jour de deuil : préparation et mobilisation

Tous unis contre le projet de loi 3 !



Maryse Chrétien • Directrice syndicale et responsable du Comité du journal

La journée de deuil du 2 décembre a été une journée mémorable, mais la période précédente l'a été tout autant ! Un véritable marathon !

Le 1^{er} décembre, le Conseil général s'est réuni ; toute la structure syndicale a été appelée à préparer la journée de grève de 24 heures le lendemain. Tous les aspects de la journée de débrayage ont été finalisés : transport, lieux de piquetage, moyens de visibilité, communication, services essentiels, tout a été abordé !



En ce qui concerne le volet communication, un *Fonctionnaire Express* a été acheminé par courriel à la majorité des membres afin de leur expliquer le déroulement de la journée du 2. Nous avons aussi utilisé le site Web du Syndicat, de même que sa page Facebook afin de communiquer efficacement l'information.

Durant ce même conseil, on a annoncé la parution de publicités dans *La Presse* et *La Presse+*, *Le Devoir*, le journal *Métro* et le *Journal de Montréal*. Ceci afin d'expliquer à la population les raisons de la grève et réaffirmer les justes causes que défendent les Cols blancs.

Sous forme de billet de loterie *Perdants à vie* (vous trouverez d'ailleurs cette publicité dans ce *Col blanc*), la publicité invitait les citoyens à faire des choix plus judicieux

que ceux des maires en matière de finances publiques.

Finally, le Conseil général a aussi convenu de participer à la Guignolée des médias lors de la journée du 2 décembre. Des équipes ont été postées à des endroits stratégiques comme les stations de métro et devant l'hôtel de ville de Montréal pour recueillir des fonds – une illustration de notre volonté d'associer un geste positif à notre journée de grève.

La mobilisation de 24 heures contre le projet de loi 3

Dès 5h30, notre journée a débuté. C'est à la noirceur que nous nous sommes retrouvés devant différents lieux de travail afin d'établir nos lignes de piquetage. Les Cols blancs ont vaillamment bravé le froid glacial pour affirmer leur mé-

contentement. Sifflets, pancartes, nous avons dénoncé bruyamment, mais de façon disciplinée, l'injustice de cette loi. Café et muffins ont soutenu le moral des troupes !

Tous les participants se sont ensuite rendus à un grand rassemblement devant l'hôtel de ville de Montréal à bord d'autobus loués pour l'occasion.

Des syndiqués d'autres municipalités, de même que des retraités se sont joints à nous afin de dénoncer d'une même voix que nous resterons debout aussi longtemps qu'il le faudra, que notre mouvement est loin de s'éteindre, bien au contraire, malgré l'adoption du projet de loi 3.

La manifestation s'est terminée par des allocutions prononcées par notre président Alain Fugère et le porte-parole de la Coalition pour la libre négociation Marc Ranger.

Mission accomplie ! Même si la majorité d'entre nous n'avaient jamais fait l'expérience d'une grève, puisque la dernière grève des Cols blancs remonte à 1967, nous avons su faire preuve de solidarité, nous avons su faire preuve de solidarité, nous avons pris nos affaires en main en témoignant de notre opposition au charcutage de nos régimes de retraite négociés de bonne foi.

Le 2 décembre 2014, nous avons su démontrer notre force et notre solidarité. Restons solidaires et mobilisés : d'autres rudes batailles pointent à l'horizon ! ♦



Une motion, c'est comme de la neige Ça fond et ça disparaît



Gaétan Scott • Représentant en dotation et admissibilité

Le 12 novembre dernier, l'ex-ministre péquiste, l'ex-souverainiste, l'ex-président d'Air Transat, l'ex-de bien des choses et l'actuel chef de la CAQ François Legault a déposé à l'Assemblée nationale une motion concernant les régimes de retraite des élus provinciaux.

Bon, tout d'abord une motion, « quossé ça » ? Pour ne pas faire compliqué, voici un léger résumé. Il s'agit d'un principe, d'un énoncé fait par un parti politique qui force les élus à en débattre et à prendre position... sans que cela n'aboutisse à une loi, à un règlement ou à quoi que ce soit de concret. Bref, c'est comme parler pour ne rien dire, mais tout en étant payé pour le faire. Vous ne serez donc pas surpris que cela fasse partie du descriptif de tâches du politicien. Je suspecte d'ailleurs que c'est de là qu'origine l'expression « on jase, là ».

Toujours est-il que notre politicien caquiste a déposé une motion suggérant... Eh là ! Je vous préviens de bien vous cramponner à votre chaise... que tous les élus acceptent de faire passer leur contribution à leur caisse de retraite à 50-50. Wow ! Quelle grandeur d'âme ! C'est qu'il faut donner

l'exemple aux employés municipaux. À sacrifice égal, sacrifice égal. Sancho, va chercher la boîte à Kleenex.

Après m'être remis de mes émotions, m'être assuré que je ne rêvais pas et fini ma boîte de Kleenex, je me suis remis sur pied.

À l'exception des trois députés de Québec solidaire, pour qui le projet de loi 3, c'est de la chnoute, tous les élus ont appuyé la motion caquiste, même les libéraux... Et là, là, avant de reprendre connaissance, j'ai réfléchi et me suis dit : « Si les libéraux la supportent, c'est sûr qu'il y a arnaque. » Donc, j'ai décidé de faire enquête.

Bon, il y a deux ans à peu près, le gouvernement a mandaté un comité spécial, présidé par madame Claire L'Heureux-Dubé, afin de revoir l'ensemble de la rémunération des élus provinciaux.

En premier lieu, ce que vous devez savoir – sans jamais vraiment avoir eu envie de le

demander –, c'est qu'un simple député gagne à la base un salaire de 89 000 \$. C'est-à-dire avant les allocations de dépenses ou de présence et l'éventuelle participation à des travaux de comités. Son taux de cotisation à son régime de retraite s'élève à 21 % – un régime qui a un déficit de 197 millions \$.

Le Comité L'Heureux-Dubé a qualifié ce régime de « Ferrari ». Si l'on regarde de plus près, j'ai l'impression qu'on est passé de la Ferrari au F-18. Ce comité des sages ayant étudié tout cela, en est arrivé à la conclusion que les députés devaient faire passer leur cotisation à 41 %, mais qu'en contrepartie leur rémunération annuelle devait passer de 89 000 \$ à 136 000 \$. Quant aux déficits passés, ni vu ni connu.

Bon, mettons une chose au clair : si la Ville est prête à hausser mon salaire d'un tel pourcentage, je paie ipso facto mon déficit passé et, en prime, je suis prêt à donner un gros bec dans le front à mon maire. Mais, ça, je sais c'est un rêve ou la réalité des députés, pas la nôtre.

Je reviens à notre fameuse motion qui ne parle ni de déficits passés, ni d'un plafonnement pour le futur. Un gros débat animé chez les députés, formé principalement d'hommes d'affaires, d'avocats, de médecins (les pires !), d'économistes et de banquiers qui veulent nous donner l'exemple. Rassurés ? Moi, pas pantoute : les motions, c'est comme de la neige, ça fond et disparaît.

Ah oui ! J'oubliais, quand il fut question par rapport aux déficits passés et à la hausse de la rémunération, M. Legault a répondu par sa phrase habituelle : « On verra ! » ♦

ÊTES-VOUS MEMBRE DU SFMM ?

Même si vous payez vos cotisations, cela ne veut pas dire que vous êtes membre et que vous avez le droit de vote. Pour être un membre en règle, vous devez être un membre inscrit.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation, contactez votre délégué syndical afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP). La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Web.

514 842-9463
www.sfmm429.qc.ca

Une loi qui bafoue le droit à la négociation

Loi 3 : les recours sont possibles !



Jean Pierre Wafuana • Délégué syndical et secrétaire du Comité du journal

La saga du projet de loi 3 peut-elle avoir un dénouement devant les cours et les tribunaux ? Les travailleurs peuvent certainement y avoir recours. Voici un bref aperçu historique de deux causes célèbres en matière de droits du travail.

Chaque fois que des négociations piétinent, l'une des parties est toujours à l'origine du blocage, cela va de soit, car le processus de négociation est basé sur les rapports de forces. Là où le bât blesse, c'est quand la partie à l'origine du blocage manifeste délibérément de la mauvaise foi. De plus, cette partie tente aussi de maintenir la pression pour restreindre ou priver l'autre partie de ses droits.

En regardant de près quelques jugements où les syndicats se sont opposés à leurs employeurs, ces deux éléments : mauvaise foi et privation des droits, sont régulièrement relevés et dénoncés. Les cas des travailleurs du secteur de la santé de la Colombie-Britannique ainsi que ceux du secteur agricole de l'Ontario font, sans conteste, école en la matière.

Des exemples éloquentes :

Il y a, d'une part, l'arrêt *B.C. Health Service*. Il s'agit de l'invalidation par la cour d'une loi de la Colombie-Britannique qui annulait de manière rétroactive certaines dispositions des conventions collectives dans le secteur de la santé et restreignait les possibilités de négociations des matières visées pour l'avenir.

De plus, l'arrêt *B.C. Health Service* s'est aussi appuyé sur les conventions de travail internationales adoptées dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail,

secteur public québécois. En 2005, la loi 43 avait mis fin aux négociations dans le secteur public québécois. Voici un extrait intéressant du paragraphe 573 de la décision du comité : « [...] une disposition légale qui autorise l'employeur à modifier unilatéralement la teneur d'une convention collective conclue antérieurement, ou contraire aux principes de la négociation collective. »

D'autre part, l'arrêt *Fraser* de 2011, concernant la situation des travailleurs agricoles de l'Ontario, a vu cette orientation maintenue par la majorité des juges de la Cour suprême du Canada (CSC), notamment quand au droit à la syndicalisation.

En substance, la CSC a statué que la liberté constitutionnelle d'association protège les principaux éléments du processus de négociation collective contre des entraves substantielles de la part de l'État.

Or, c'est ce que vise la loi 3 : balayer du revers de la main des négociations de bonne foi ! ♦



OIT, dans sa convention n° 87 et sur la jurisprudence émanant du Comité de la liberté syndicat (CLS), l'organe de contrôle de l'OIT.

Mentionnons que la CLS a tranché en faveur des travailleurs dans le dossier 2467 relatif au cycle de négociations dans le

Sources :

- CHOKO, Maude. 2011. « L'évolution du dialogue entre le Canada et l'OIT en matière de liberté d'association : vers une protection constitutionnelle du droit de grève ? » *Revue de droit de McGill* (Montréal), p. 1113-1185
- COUTU, Michel, LAFONTAINE, Laurence Léa et MARCEAU, Georges. 2014. « Le projet de loi 3 est-il contraire à la Constitution ». *Le Devoir* (Montréal), 26 août, p. 2014.
- Perspectives patronales en droit de l'emploi et relations de travail, juillet 2007 (www.EmondHamden.com)
- TUAC. 2007. « Décision de la Cour suprême fraye un chemin pour les syndicats des travailleurs agricoles en Ontario ». Ottawa, le 8 juin (bit.ly/12X6RzK)

Contester la constitutionnalité d'une loi ? Mesdames et messieurs, la Cour !



Marc-André Noël • Délégué syndical à l'arrondissement LaSalle

Bien loin de nous l'époque où le terme « anticonstitutionnellement » n'était que le plus long mot du dictionnaire ! En 2015, l'avenir de nos conditions de travail se jouera à partir de sa définition et surtout de son application juridique.

Constitution et Charte des droits et des libertés

Dans *Le parlementarisme canadien*, on définit une constitution comme « l'ensemble des règles écrites ou coutumières qui déterminent la structure de l'État, attribuent des pouvoirs aux différentes instances et en règlent l'exercice », soit un contrat passé entre États indépendants qui se joignent sous une seule gouverne. Et, afin d'éviter tout conflit d'intérêts, on remet entre les mains de la justice les questions relevant de la constitutionnalité ou de l'inconstitutionnalité d'une loi.

À l'origine, il s'agissait surtout de répartir les champs de compétence entre États provinciaux et gouvernement central. Mais, depuis le rapatriement de la constitution en 1982 et l'ajout de la *Charte des droits et des libertés*, la contestation judiciaire d'une loi peut découler de toute atteinte aux libertés énumérées à l'article 2 :

- la liberté de conscience et de religion,
- de pensée, de croyance et d'expression,
- de réunion pacifique, et
- d'association.

C'est cette dernière que la loi sur les régimes de retraite écorche.

La liberté d'association : avoir le droit de respirer, mais encore faut-il qu'il y ait de l'air !

En vertu du *Code du travail*, le droit d'association inclut « la négociation et l'application d'une convention collective visant les salariés qu'elle représente ».

Aussi, toute décision prise par le gouver-

nement qui met en péril cette liberté pourra faire l'objet d'un jugement de la Cour suprême du Canada (CSC) afin d'en déterminer la validité constitutionnelle. Celle-ci cherchera à répondre aux questions suivantes :

- L'objectif social que la loi cherche à modifier est-il suffisamment important ?
- Existe-t-il un lien rationnel entre l'objectif poursuivi et la législation proposée ?

Advenant une réponse positive à ces deux questions, et en vertu de l'article 1 de la *Constitution*, le juge pourrait donner l'aval à la loi sur les régimes de retraite en autorisant une suspension des droits et libertés « dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. » Le « bébé » du ministre Moreau peut-il espérer obtenir deux « oui » de la part de la Cour suprême ?

Quel est le véritable objectif de la loi ?

Le préambule de la loi sur les régimes de retraite stipule qu'elle a pour objectif d'assurer la pérennité des régimes de retraite pour quelque 122 000 participants, dont 50 000 retraités de la fonction publique municipale, tout en garantissant la survie du modèle à prestations déterminées pour les générations futures. L'objectif poursuivi touche suffisamment de gens et il y a fort à parier que le juge n'y verra, dans un premier temps, qu'une intention louable. Toutefois, en y regardant de plus près, le juge risque d'en arriver à une conclusion toute autre.

En effet, comme l'écrivait sur son blogue le journaliste économique d'Ici Radio-Ca-

nada Gérard Fillion le 18 août dernier: « Il faut comprendre que [le] projet de loi [3] va plus loin que la santé financière et la "pérennité des régimes" car en "plafonnant les cotisations", le gouvernement cherche aussi à soulager les finances des municipalités. » De plus, « en visant aussi les régimes en excellente santé financière, le gouvernement cherche plus à modifier les règles qu'à régler un problème de solvabilité. » L'objectif dépasse donc le cadre de la loi proposée. Exit Moreau le bon prince, dont les cornes qui pointent à travers sa perruque ne pourront échapper à l'œil du juge.

Malgré tout, les manifestations bruyantes demeurent nos meilleures armes lorsque nos droits sont bafoués. Comme se plaisait à le rappeler René Lévesque, « la légalité n'est pas toujours la justice ». Militons pour préserver nos libertés de travailleurs et de travailleuses, les seules dont la pérennité est véritablement en péril ! ♦

Sources :

PELLETIER, Réjean et TREMBLAY, Manon (dir. publ.). 2013. *Le parlementarisme canadien* (5^e éd.), Presses de l'Université Laval, 598 p.



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

Le plus grand syndicat du secteur municipal québécois

2015

DÉC.	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI														
2014	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Service de police de Montréal
Ramel Cinielus, Ariane Desharmais, Josée Boutin, Karima El Ghilani, Patrick Lacelle, Carolline Gauthier, Claudia Sayavedra, Kim Laferrière, Elyse Lapointe, Eugénie Tabanova, Véronique Audy, Chantal Poupart, Manon Clément, Chantal El-Rourmy, Caroline Tremblay, Édith Richard, Karine Godin, Martin Pilon, Mélanie Riwest, Marc André, Stéphanie Boyer, Chrystelle Brian, Alexandre Vrijet, Stéphanie Ruel, Wilfrid Donk-Pégan, Nacer Oukenmoum, Lucie Hurtubise, Eurajle Michèle, Vassamba M.



Service de la qualité de vie, Direction - Espace pour la vie, Jardin Botanique
François-Alméidosinger, Maria Anabalón, Cindy Vanessa Sénatus, Monica Houle, Guy Quenneville, Mélissa Bourgault-Béland, Jean-Freddie Sénaus.



Division de la piste institutionnelle
Sonia Légaré, Mélissa Verville, Danielle Renevy, Annick Germán, Carolline St-Arnaud, Marjolaine Robert, Aminatou Abdoulahi, Wylene Lespérance, Krystel Martin, France Beaulac, Daniella Adriana Georgehe, Lucie Lacoste, Nathalie Cyr, Manon St-Hilaire, Danielle Dumas, Maria Bardina, Yolaine Guerrier, Louise Robert, Isabelle Bessette, Linda Langevin, Nathalie Dorothé, Eduardo Moreno, Caroline McDonald, Andromaque Lucas, Ralph Albert, Pascale Dusablon, Benoît Grignon-Roy, Lise Lesage, Lise Buisson.

JANVIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	4	5	6	7	8	9
	11	12	13	14	15	16
	18	19	20	21	22	23
	25	26	27	28	29	30
						31

FÉVRIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
	8	9	10	11	12	13
	15	16	17	18	19	20
	22	23	24	25	26	27
						28

MARS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
	8	9	10	11	12	13
	15	16	17	18	19	20
	22	23	24	25	26	27
	29	30	31			

AVRIL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	5	6	7	8	9	10
	12	13	14	15	16	17
	19	20	21	22	23	24
	26	27	28	29	30	
						1

MAI

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	3	4	5	6	7	8
	10	11	12	13	14	15
	17	18	19	20	21	22
	24/31	25	26	27	28	29
						30

JUIN

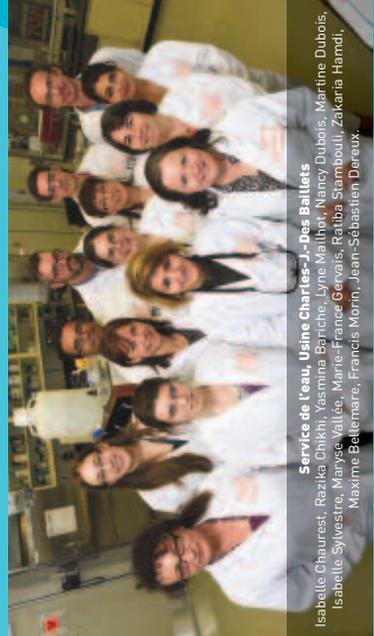
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12
	14	15	16	17	18	19
	21	22	23	24	25	26
	28	29	30			

JUILLET

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
5	6	7	8	1	2	3
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

OCTOBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



Service de l'eau, Usine Charles-J.-Des Ballets
Isabelle Cheurest, Razika Chikhi, Yasmine Berriche, Lyne Melina, Nancy Dubois, Martine Dubois, Isabelle Sylvestre, Maryse Vallée, Marie-France Gervais, Rabba Stambouli, Zakaria Hamdi, Maxime Bellemare, Francis Morin, Jean-Sebastien Dureux.

AOUT

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

NOVEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					



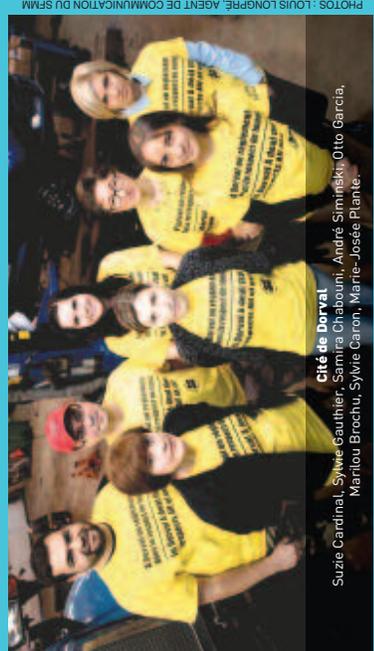
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, CLE d'Aimstis
Marie-Michèle Paquette, Céline Groulx, Karol Kelly, Diana Payer, Sofia Henry, Isabelle Piché, Céline Fontaine, Josée Ménard, Stéphane Gellinas, Garry Etienne, Gaston Aspirot, André Hébert, Jean Fréchette, Manon Fortier et Rachel Lapierre.

SEPTEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Cité de Dorval
Suzie Cardinal, Sylvie Gauthier, Samira Chabouni, André Siminski, Otto Garcia, Marlou Brochu, Sylvie Caron, Marie-Josée Plante.

AVANTAGEUX POUR DES MILLIERS D'EMPLOYES MUNICIPAUX
Votre salaire de groupes, c'est Desjardins et encore plus!
Desjardins - Groupe de services municipaux
Sans frais : 1 800 465 2449 - desjardinsmunicipal.com
Tél. 514 526 4971 - Téléc. 514 526 0767
desjardinsmunicipal.com/facebook

- 5 juin : Tournoi de golf
- 13 juin : Fête estivale des enfants
- 5 décembre : Fête de Noël des enfants
- 8 mars : Journée internationale des femmes
- 28 avril : Journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs victimes d'accidents du travail
- 1^{er} mai : Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
- 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes
- 15 décembre : Date limite pour les employeurs concernés afin d'informer le Col blanc tenu de travailler, les 29 et 30 décembre
- 29 et 30 décembre : Congés chômés et payés pour les Cols blancs de Montréal et de certaines autres villes - vérifiez dans votre convention collective

- SFMM..... 514 842-9463
- téléopérateur..... 514 842-3483
- FSMA..... 514 842-2442
- téléopérateur..... 514 842-4839
- PAM..... 514 842-9463, # 243 et 225
- SCFP-Québec..... 514 384-9681
- CPSM..... www.secteurmunicipal.ca
- FTQ..... 514 383-8000
- Fonds de solidarité..... 514 383-8383
- www.fondsftq.com
- CRFTOMM..... 514 387-3666
- Burrowes, courtier d'assurances..... 514 905-SFMM
- www.burrowes.ca
- Caisse Desjardins du Réseau municipal..... 2800, boul. Saint-Joseph Est 514 526-4971
- 8657, rue Papineau..... 514 274-3325
- www.desjardinsmunicipal.com

JANVIER 2016

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2				
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

FÉVRIER 2016

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

MARS 2016

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

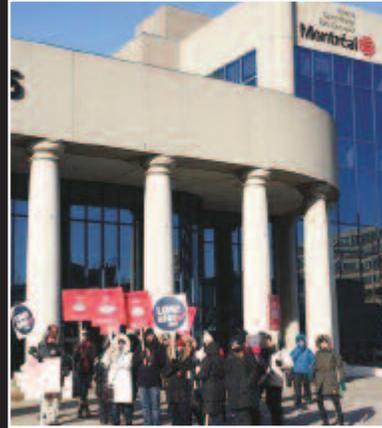


www.sfm429.qc.ca

2 décembre 2014

Journée de deuil pour les Cols blancs

Piquetage devant nos lieux de travail



Grand rassemblement devant l'hôtel de ville





Ergonomie de votre poste de travail

D'importants bénéfices pour la santé



Julie Lépine • Représentante en prévention SST

Saviez-vous que l'intégration de l'ergonomie dans votre milieu de travail peut vous apporter d'importants bénéfices ? Aménager et ajuster de façon ergonomique votre poste de travail vous permet d'accroître votre confort et de réduire vos contraintes visuelles et posturales. Un poste de travail bien ajusté, c'est confortable, mais c'est aussi efficace ! C'est le bon sens même pour toute organisation.

Qu'est-ce qu'un problème musculo-squelettique (TMS) ? Le TMS est un dysfonctionnement qui peut nuire aux articulations, aux ligaments, aux muscles, aux tendons, aux nerfs ou au système vasculaire. Ces problèmes sont souvent associés à une mauvaise posture résultant du mauvais ajustement d'un poste de travail.

Il existe trois étapes à la douleur reliée à un TMS. D'abord, la douleur se manifeste durant le travail. Cette étape consiste en un signal d'alarme. On doit agir ! Ce n'est souvent que lorsque la douleur persiste après le travail que les gens consultent. Enfin, si la douleur persiste même au repos, ceci signifie qu'il y a un risque élevé d'absence prolongée du travail. Une consultation avec un professionnel s'impose.

Qu'est-ce qu'une bonne posture ? Saviez-vous qu'il n'y a pas qu'une seule posture recommandée lorsque l'on s'assoit ? Chaque travailleur peut s'asseoir confortablement en modifiant l'angle de ses hanches, de ses genoux et de ses chevilles. À titre d'exemple : un angle des hanches de 90° à 120°, un angle des genoux de 90° à 130°, un angle des chevilles de 100° à 120°. Respecter un angle de 0° à 30° pour le haut du corps, en tenant le dos droit. Il n'y a rien de pire que la position statique, il faut se détendre et relâcher les muscles.

Des trucs simples

C'est pourquoi lors de mes visites en ergonomie, je suggère souvent aux gens de déplacer leur imprimante et de la mettre loin du bureau afin que la personne doive se

lever pour récupérer les documents imprimés, ce qui permet des micro pauses bénéfiques pour la santé. Il est déconseillé de passer la journée assis, de là l'importance de bien ajuster le fauteuil du bureau.

Dans le site Intranet de la Ville, il existe un programme appelé ADAPTE (sous l'onglet « Santé et sécurité du travail ») (qui pourrait vous aider à ajuster votre poste de travail. Parfois, il s'avère plus difficile à ajuster, surtout lorsque le travail se fait sur plusieurs écrans, que le bureau n'est pas ajustable, que le travail se fait debout ou que l'on travaille avec des plans, etc. Dans de telles situations, je recommande fortement de demander l'intervention d'une personne qualifiée qui pourra vous conseiller. Autant

de petites choses, telles que la hauteur de l'écran, la distance de celui-ci, la hauteur des appuie-bras, de votre dossier, la largeur et la longueur de l'assise de votre chaise, la hauteur et la largeur de votre clavier, la souris, votre téléphone sont importants à considérer.

De plus en plus de personnes-ressources en ergonomie sont disponibles pour l'ajustement du poste de travail. N'hésitez pas à communiquer avec les membres de votre comité local en santé et sécurité du travail afin qu'un d'entre eux vous visite et ainsi permette d'améliorer la qualité de vie au travail et par le fait même, la qualité de vie chez soi. ♦

Vous êtes VICTIME
d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST, informez-vous !

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463, poste 242

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou aux prises avec les dédales de la bureaucratie !

Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Santé et sécurité du travail

Colloques et conférences au menu !



Luc Veillette • Représentant en prévention SST

Après un été parsemé de vacances et de visites des piscines et jeux d'eau extérieurs, la rentrée automnale réservait des conférences et des colloques pour vos représentants syndicaux en santé et sécurité du travail.

En collaboration avec le Comité général de coordination (CGC) Col blanc, les membres des comités locaux ont été invités à assister à une conférence sur la prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle difficile. Mesdames Christine Lamarche et Colette Verret, conseillères à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail (APSAM) ont sensibilisé l'auditoire aux effets néfastes de la violence subie au travail, mais aussi sur la façon de la prévenir et de réagir face à une situation de violence potentielle. Bien entendu, toute forme de violence est inacceptable et il faut aussitôt rapporter ces événements à nos supérieurs. Au dire des personnes présentes, cette conférence présentée à deux reprises (20 et 31 octobre) fut très appréciée. Nous espérons qu'elle suscitera des discussions dans les nombreux comités locaux. Si vous désirez approfondir le sujet, plusieurs documents sont disponibles sur le site apsam.com.

Par ailleurs, les 23 et 24 octobre derniers a eu lieu le colloque en santé et sécurité du travail de la FTQ. Daniel Morin, représentant en réparation SST ainsi que Julie Lé-

pine et moi-même, vos représentants à la prévention SST, y avons assisté. Après le mot d'ouverture et de bienvenue, plusieurs conférenciers sont venus nous entretenir de sujets aussi variés que les troubles musculo-squelettiques, la langue de travail et la santé et sécurité, la réadaptation comme outils de prévention, la santé et sécurité des travailleuses et les travailleurs immigrants ainsi que la manutention des charges en milieu de travail. Chaque conférence se veut une occasion d'acquérir de nouvelles connaissances et éventuellement de vous aider pour rendre vos milieux de travail plus sécuritaires.

Plusieurs spécialistes s'étaient donné rendez-vous les 12 et 13 novembre derniers pour *Le grand rendez-vous santé et sécurité du travail*. Accompagné des membres du CGC (Brigitte Boyte, Sylvie Séguin et Patrice Leclerc), Julie Lépine, Daniel Morin et moi-même, nous avons assisté à plusieurs conférences sur la prévention des TMS et le travail à l'écran, la santé psychologique, la surcharge de travail et les moisissures. De plus, l'invité au dîner-conférence était monsieur Yves Hamelin, le directeur de l'Anneau olympique de Calgary et père de

François et Charles Hamelin, deux champions olympiques en patinage de vitesse courte piste. En traçant son parcours professionnel, il a fait un parallèle entre le monde du sport et la santé et sécurité du travail et nous a livré ses trucs pour connaître du succès et composer avec l'adversité.

Enfin, les 18 et 19 novembre avait lieu la septième édition du colloque biennal en santé et sécurité du travail du SCFP Québec sur le thème *Gardons un œil sur le danger*. Encore au menu des conférences sur la *Loi sur la santé et sécurité du travail* ainsi que la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*, le stress, le droit de refus et le harcèlement psychologique. Ces colloques sont autant d'occasions d'échanger avec d'autres spécialistes en santé et sécurité du travail de partout au Québec et provenant de milieux de travail très variés. C'est toujours plaisant et instructif d'assister à ce genre d'événements. C'est donc avec un coffre à outils encore mieux équipé que nous sommes revenus, prêt à vous appuyer dans vos démarches pour rendre vos milieux de travail plus sécuritaires. ♦

L'AU T'JOURNAL

Les grands journaux appartiennent à quelques familles multi-millionnaires et sont financés par la publicité d'entreprises multi-millardaires. Pas étonnant que nos intérêts n'y soient pas défendus !

L'aut'journal est un mensuel progressiste sans but lucratif et sans publicité des grandes entreprises. Depuis sa fondation il y a 22 ans, une équipe de bénévoles y défend nos intérêts.

Lisez les chroniques de Léo-Paul Lauzon, Jean-Claude Germain, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Dubuc et plusieurs autres.

Abonnez-vous ! Faites parvenir un chèque de 30 \$ (un an) à L'aut'journal, 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 117, Montréal, H2X 2T7

Nom : _____ Organisme : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Tél. : _____ Courriel : _____

Pour un point de vue différent de l'actualité, l'Équipe du SFMM (SCFP) encourage ses membres à lire L'aut'journal.

www.l'autjournal.info

Accompagnement des victimes de maladies mentales

Des outils pour les proches



Sylvie Beauchamp • Coresponsable du Programme d'aide aux membres (PAM)

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 450 millions de personnes souffrent de troubles mentaux et comportementaux. Il s'agit d'un phénomène important qui concerne les personnes affligées par la maladie et leurs proches qui souvent les accompagnent dans leur rétablissement. Il est aussi à noter qu'en 2020, l'OMS prévoit que la dépression deviendra la deuxième cause d'invalidité dans le monde après les maladies cardiovasculaires.

Lorsque la maladie mentale croise le parcours de vie d'un proche ou d'un ou d'une collègue, on se sent souvent dépassé, et comme ce sujet est encore difficile à discuter en société, on parle plus facilement de problèmes de santé physique, que de santé mentale. Il est donc important de faire appel à des gens d'expérience qui peuvent nous aider à mieux comprendre la maladie de notre proche et à mettre nos limites pour ne pas s'épuiser et à prendre soin de nous et aussi s'outiller pour accompagner la personne souffrante dans son rétablissement.

Des ressources pour aider

Au Québec, la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) offre des services à ceux qui ont besoin de parler et de comprendre, des services d'intervention psychosociale, de relation d'aide, de rencontre avec intervenant pour des suivis de couple, individuels ou familiaux, des activités d'information, des activités de formation, de sensibilisation et des mesures de répit et de dépannage, des groupes d'entraide, etc.

Il y a aussi des conférences, dont voici quelques thèmes : drogue et médication, les troubles de personnalité, accepter son

proche et sa maladie, stress et anxiété, mieux connaître pour mieux apprivoiser, l'abc de la communication efficace (service offert par l'Association québécoise des parents et des amis de la personne atteinte de maladie mentale (AQPAMM)).

N'hésitez pas à demander de l'aide à votre PAM ou auprès d'un groupe de soutien. ♦

Source : documentation de la FFAPAMM

**Besoin d'aide ?
Problèmes personnels ?**

**JEU • BURN OUT
CONSOMMATION • VIOLENCE**

**UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT**

**Les responsables du Programme
d'aide aux membres (PAM)**

514 842-9463

Sylvie Beauchamp et Stéphane Armstrong

Campagne Centraide 2014

**Des gens sur
qui on peut compter**



La campagne Centraide 2014 a eu lieu du 29 septembre au 31 octobre. Centraide c'est 500 000 personnes aidées à travers 362 organismes et projets. C'est vous tous, les bénévoles, les directeurs de campagnes, les sollicitateurs et les donateurs. Je tiens à souligner, l'excellent travail de notre équipe dévouée de délégués sociaux, soit Luce Laflamme, Lyne Richer, Tina Rizzetto, Jean-Claude Brunet et Richard Mc Laughlin. Bravo à vous tous qui, par votre engagement et votre solidarité envers Centraide, améliorez la qualité de vie d'une personne sur sept dans la grande région de Montréal. Votre générosité fait de vous des acteurs essentiels et importants de cette grande campagne Centraide qui fait du bien. Merci de votre générosité et d'être au rendez-vous année après année.

– Sylvie Beauchamp

Un franc succès pour des femmes de cœur !

Le Comité de la condition féminine

Les 4 et 5 novembre derniers a eu lieu la Biennale des femmes 2014 sous le thème *D'hier à aujourd'hui : ensemble, les femmes font la différence*. Voici un compte rendu de l'événement auquel le Comité de condition féminine, et plus de 250 femmes de différents secteurs d'activité de la FTQ, ont assisté.

La journée du 4 novembre a débuté par une présentation de M^{me} Louise Harel intitulée *Les luttes des femmes au Québec et son engagement*. Durant son allocution, elle a répondu à trois questions : d'où vient-on ? où allons-nous ? où en sommes-nous ? Les femmes, ces 50 dernières années, ont fait des pas de géant. Pensons au droit de vote, à la représentation des femmes sur le marché du travail, aux congés parentaux, etc. Par contre, nous assistons présentement à une période de stagnation, et même de régression. Pour continuer le combat, il faut que les femmes cessent d'être modestes. En clair, ce qui veut dire qu'une femme qui travaille dans un milieu d'hommes ne doit pas s'assimiler pour devenir pratiquement invisible. Elle doit rester intègre.

Ensuite, M^{me} Ève-Lyne Couturier, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), nous a entretenues sur le contexte actuel au Québec et de ses effets sur les femmes. Dans son exposé, elle nous a expliqué que les politiques d'austérité du gouvernement touchent les femmes, par la diminution des services sociaux, par l'augmentation des frais de garde ou, encore, des caisses de retraite moins garnies des femmes qui gagnent encore aujourd'hui moins que les hommes. L'équité salariale n'est pas encore atteinte. Pour plus de renseignements, consultez sur le site iris-recherche.qc.ca, une mine d'informations des plus intéressantes pour les femmes.

Pour clore l'avant-midi, nous avons pris part à des tables rondes et une plénière sur les luttes des femmes dans le mouvement syndical. Nous avons abordé des sujets tels la conciliation travail famille, l'équité salariale, les femmes dans les services publics, le réseau de service de garde, le retrait pré-

ventif, la retraite, la syndicalisation des femmes et la violence au travail.

Dans l'après-midi, M^{me} Marie-Ève Surprenant, de la Table de concertation de Laval en condition féminine, a animé le jeu-questionnaire *Le mythe de l'égalité déjà atteinte*. Elle a démontré qu'il y a beaucoup d'idéalisation concernant la parité entre les hommes et les femmes. Par exemple : aujourd'hui encore, les femmes gagnent en moyenne 70 % du revenu d'emploi des hommes. Nous avons l'impression que les femmes sont en train de rattraper les hommes du point de vue du salaire, mais en réalité, c'est le salaire des hommes qui diminue. Pour plus de renseignements sur le sujet, consultez le site www.tclcf.qc.ca.

Quelques obstacles à la présence syndicale des femmes : congé de maternité, sexisme, faible estime de soi.

Pour terminer la première journée, le secrétaire général de la FTQ, M. Serge Cadieux, nous a entretenues sur la campagne *Ensemble, pour un monde plus juste*.

La journée du 5 novembre

Cette deuxième journée a débuté avec M^{me} Lucie Rochon, présidente de la section locale 8922 Syndicat des métallos, qui nous a informées sur la situation des femmes autochtones. Elle a parlé des nombreux problèmes vécus par les Premières Nations, dont le taux de suicide chez les jeunes est cinq fois plus élevé que chez les autres jeunes Canadiens. Les suicides surviennent dès l'âge de dix ans. Il a été question de la

Les membres du Comité la condition féminine

La responsable Tina Rizzetto, la secrétaire Maryse Picard, et les membres Kim Charbonneau, Luce Laflamme et Dominique Payette

violence faite aux femmes et aux jeunes filles, dont le taux est sept fois plus élevé que pour les autres femmes au Canada. Elle a aussi dénoncé l'absence d'intervention de la part des corps policiers ou du gouvernement fédéral. Ce sont presque 12 femmes par semaine qui disparaissent ou qui sont tuées dans l'indifférence générale des grands médias et des autorités. Lucie Rochon a encouragé tous les citoyens non autochtones à se renseigner sur les vrais problèmes et sur les enjeux autochtones.

En fin d'avant-midi, madame France Laurendeau, directrice du Collège FTQ-Fonds, a livré une allocution qui avait pour titre *Et maintenant, passons à l'action*. La FTQ est la centrale syndicale québécoise qui représente le plus de femmes. En 1981, le portrait de la représentation féminine était de 30 % de femmes et, en 2010, de 37 % de femmes représentées.

Voici quelques stratégies pour surmonter les obstacles à la présence syndicale des femmes : formation accrue, comité de condition féminine reconnu et financé et des mesures de parité entre les hommes et les femmes.

En conclusion de la Biennale 2014, nous avons également pris des engagements pour promouvoir le mouvement syndical des femmes. Nous avons aussi assisté au lancement d'un outil formation en santé et sécurité du travail et sur les défis syndicaux pour les femmes de la FTQ, l'École des femmes. ♦

Classe moyenne au Québec En voie de disparition ?



Maryse Chrétien • Directrice syndicale et responsable du Comité du journal

Dans la foulée des annonces politiques québécoises d'austérité des dernières semaines (régimes de retraite, garderie, etc.) la majorité d'entre nous devra réviser son budget pour l'année 2015. Quand je dis « nous », je parle des salariés de la classe moyenne.

La définition de la classe moyenne reste subjective et hétéroclite de nos jours. Les économistes ne s'entendent pas sur les balises financières familiales qui pourraient la définir. Les sociologues et autres éminents spécialistes n'arrivent tout simplement plus à définir ce qu'est une famille; un noyau très différent aujourd'hui si on compare au noyau des années 1970. Nous dirons donc que la classe moyenne, c'est monsieur ou madame Tout le monde, les gens ordinaires, vous et moi.

Par contre, tous s'entendent pour dire qu'une société en santé comporte une classe moyenne importante. La croissance économique se doit donc d'être répartie équitablement.

Au Québec la classe moyenne est devenue un bloc imposant dans les années 1950 à 1970. Ces années, ne l'oublions point, correspondent à des périodes de grandes victoires syndicales.

Par contre, à compter des années 80, la croissance économique n'a profité qu'aux

personnes se situant vers le sommet de la pyramide sociale au détriment des personnes se situant au bas ou au centre.

Les données publiées par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) le confirment : de 1981 à 2010, la croissance économique a servi à enrichir 1 % de la population qui s'est emparée de 33 % de la richesse disponible.

Prosperité et syndicalisme : la clé du succès ?

Aucun pays n'a connu de prospérité économique et n'a érigé une véritable classe moyenne sans une forte présence syndicale. Une observation de taille à retenir : au Québec, 52 % des familles appartiendraient à la classe moyenne, alors que ce serait 46,5 % dans le reste du Canada. Curieusement, le taux de syndicalisation demeure toujours le plus élevé chez nous (37 %) qu'ailleurs au Canada (31 %). Partout où les syndicats sont forts, les écarts de richesse diminuent, et ce, même entre les hommes et les

femmes !

Les syndicats sont actuellement un des seuls contre-poids au pouvoir et à l'influence qu'exercent les multinationales sur les gouvernements élus. En effet, par leur poids (en taxes et en emplois promis...), les entreprises ont de plus en plus d'influence sur les gouvernements. Disons-le : les syndicats demeurent à ce jour l'une des seules forces (hormis quelques partis politiques) capables de veiller à une répartition équitable de la richesse.

Pouvons-nous espérer que le droit du travail reprenne sa place sur l'échiquier politique ? Pouvons-nous espérer que la classe moyenne retrouve sa force et son importance ? Il n'en tient qu'à nous ! Je vous invite dans les prochains mois à militer syndicalement afin de conserver ce rapport de force, si important, pour nous classe moyenne ! Solidairement ! ♦

Sources : IRIS, Statistiques Canada

Fonds de secours maladie-accident

Il est temps d'y voir !

En ce début d'année, le temps est venu de penser à réclamer vos frais médicaux, professionnels et dentaires encourus au cours de l'année 2014. Ces réclamations **DOIVENT ÊTRE REÇUES** à nos bureaux **AVANT** le 1^{er} MARS 2015.

Pourquoi attendre ?

Plus vite elles nous sont acheminées... plus vite vous serez remboursé!



29 novembre 2014

Marche citoyenne : refusons l'austérité



BURROWE S

COURTIERS D'ASSURANCES

VOUS MAGASINEZ VOS ASSURANCES ?

VEILLEZ À **COMPARER LES MÊMES PROTECTIONS !**

Il est tellement facile de se voir offrir une prime d'assurance peu élevée pour des protections et des garanties moins étendues. **Soyez vigilants !**

1

CES QUELQUES CONSEILS VOUS SERONT UTILES :

Vérifiez les franchises (montant que vous devez déboursez en cas de réclamation). Celles-ci peuvent varier de 0 \$ à plus de 1 000 \$.

Portez également une attention particulière aux avenants à votre contrat. En automobile par exemple, certains contrats d'assurance incluent la protection du bon dossier (1er accident responsable « pardonné »), un véhicule de location en cas de sinistre couvert, la valeur à neuf, etc.

En habitation, vérifiez les montants d'assurance (bâtiment résidentiel, biens meubles, dépendances, etc.)

En cas de perte totale, ayez à l'esprit que les montants de garantie doivent être suffisants pour rebâtir votre maison à l'identique et remplacer votre contenu.

2

VÉRIFIEZ ÉGALEMENT **LES AVENANTS INCLUS SUR VOTRE CONTRAT HABITATION** TELS QUE ::

- La valeur à neuf
- La protection contre les dommages au-dessous du sol et refoulement d'égout
- La protection contre les dommages d'eau au-dessus du sol
- La protection de l'entrée d'eau
- Le vol d'identité, etc.

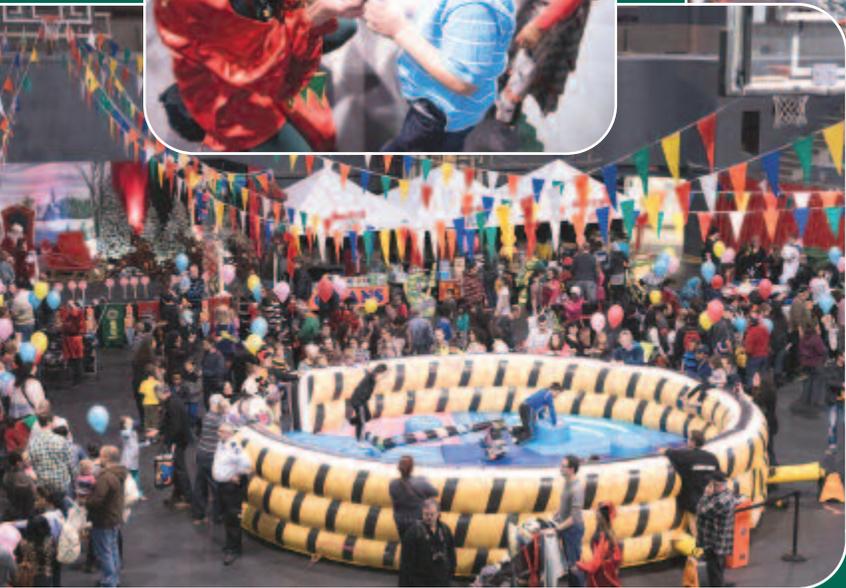
3

N'OUBLIEZ PAS QUE, CONTRAIREMENT À UN ASSUREUR DIRECT, VOTRE COURTIER D'ASSURANCE TRANSIGE AVEC UNE MULTITUDE D'ASSUREURS RÉPUTÉS, CE QUI LUI PROCURE UNE GRANDE LIBERTÉ DE NÉGOCIATION DES PRIMES SELON LES BESOINS DE SES ASSURÉS.

514 905-SFMM (7366)

6 décembre 2014

Fête de Noël des enfants



LES GAGNANTS DES TIRAGES

Avant-midi



La Wii U
Maria Buono



Bicyclette
Cynthia Toupin en compagnie
de son père Guy Toupin



Bas de Noël
Alexis Dufour en compagnie
de sa mère Marie-Josée Rivard



La Wii U
Nora Amallal-Harake en compagnie
de sa mère Faiza Amallal



Bicyclette
Emma-Rose Frenette en compagnie
de sa mère Karine Richard



Bas de Noël
Maxim Roussin en compagnie
de sa mère Ariane Desharnais

Après-midi

Vers le 50^e anniversaire du Col Blanc



Simon Welman • Délégué syndical et membre du Comité du journal

Nous poursuivons notre retour historique de l'histoire du SFMM inspiré des archives du *Col Blanc*. Cette fois-ci, nous nous penchons sur la transition de notre Syndicat de la CSN vers le SCFP survenue en 1977.

Au début de l'année 1971, un certain nombre de membres parlent de se désaffilier de la CSN. Il y aura donc un grand débat contradictoire au Centre Paul-Sauvé, où l'animateur radiophonique bien connu Pierre Pascau agira comme modérateur.

Deux référendums se tiennent les 17 et 24

une certaine insatisfaction.

Le 3 décembre 1975, la CSN suspend notre Syndicat pour ne pas s'être conformé au mot d'ordre de l'augmentation des cotisations au Fonds de défense professionnel (FDP). Cette décision fait suite à trois refus des membres du SFMM d'augmenter leur cotisation individuelle au FDP de chaque membre de 0,40 \$ par mois à une moyenne de plus de 6 \$. On peut affirmer sans l'ombre d'un doute que l'argent a parlé fort dans ce cas précis.

Le 28 février 1977, lors d'une assemblée générale tenue au centre Pierre-Charbonneau, les membres décident qu'un premier référendum se tiendra le 28 mars et qu'il portera sur le principe de l'affiliation, ou non, à une centrale.



Si les membres se prononcent en majorité pour ce principe, on tiendra alors un second référendum où les membres seront invités à choisir à quelle centrale, la CSN ou le SCFP, à laquelle le SFMM sera affilié.

Le référendum du 28 mars donne les résultats suivants : pour l'affiliation à une centrale : 2811 ; pour un Syndicat indépendant : 1810 ; nombre de bulletins rejetés : 15.

letins rejetés : 15.

Le 25 avril, on dévoile le résultat du second référendum : pour une affiliation à la CSN : 1063 voix ; pour une affiliation au SCFP : 3028 ; nombre de bulletins rejetés : 186.♦

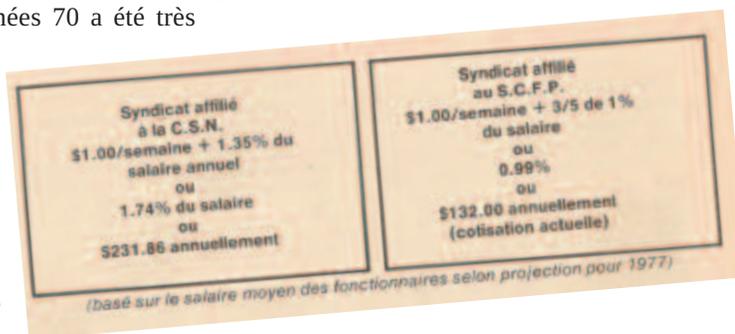
Sources : archives du *Col Blanc* et SFMM

Dans notre prochaine chronique, nous aborderons l'historique des contrats de service touchant les programme d'aide sociale entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

ERRATUM : Dans la dernière édition du *Col Blanc*, nous avons erronément indiqué que la désaffiliation du SFMM de la CSN est survenue en 1978 alors qu'elle s'est bien produite en 1977. Merci à Michel Bouliane, le président des Retraités du 429, pour nous avoir fait part de cette précision.



février et les fonctionnaires optent pour leur maintien au sein de la CSN. Toutefois, cette décision ne réussit pas à rallier les membres autour de la même conception idéologique – il est bien connu que le contexte des années 70 a été très riche du point de vue des luttes syndicales au Québec. De plus, il se pose la question de l'offre de services de la CSN, qui crée



BURROWEES

COURTIERS D'ASSURANCES

2^{ème} TIRAGE du CONCOURS J'AI MON VOYAGE...

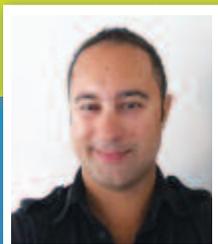
Douze finalistes au total et...
Un grand gagnant

Tous membres du



Syndicat
des fonctionnaires
municipaux de Montréal (SCFP)
Le plus grand syndicat du secteur municipal québécois

**Félicitations aux quatre
finalistes qui se qualifient au
grand tirage du 19 février 2015
au bar le NEWTOWN**



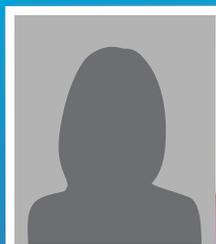
FINALISTE

Jean-Sébastien Simard



FINALISTE

Alain Archambault



FINALISTE

Christiane Héon



FINALISTE

Guylaine Auger

Gagnez un crédit voyage
d'une valeur de **3000\$**
vers la destination
de votre choix !

COMMENT PARTICIPER ?

- Demandez-nous une soumission
- Devenez un nouveau client
- Nos clients existants sont automatiquement inscrits

Prochain tirage : **31 janvier 2015**

AUGMENTEZ VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE À 2 000 000 \$

Si ce n'est pas déjà le cas, faites augmenter la responsabilité civile de votre contrat d'assurance automobile à 2 millions de dollars.

Les lois d'assurance sont non seulement différentes aux États-Unis, mais elles le sont également d'une province canadienne à l'autre. C'est pourquoi, en tant que courtiers d'assurance, nous suggérons fortement à tous nos assurés de se prévaloir d'une responsabilité civile à 2 millions de dollars.

Et c'est d'autant plus judicieux, que le surcoût est seulement d'une douzaine de dollars par année. Ce n'est pas cher payé pour avoir l'esprit tranquille !



info@burrowes.ca 514-905-SFMM (7366)



**DES ÉCONOMIES
À L'ABRI DE L'IMPÔT
POUR STÉPHANE**

 **Côté**

**COL BLANC
PLEIN DE PROJETS**

REER – CELI:

**POUR VOUS SENTIR LIBRE
ET PROFITER PLEINEMENT DES
GRANDS JOURS DE VOTRE VIE**

Rencontrez votre conseiller en
gestion de patrimoine.

2 MARS 2015

Date limite pour cotiser au REER.



Desjardins
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Sans frais : 1 800 465.2449 desjardinsmunicipal.com

Centre de services financiers des pompiers (siège social)
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4
Tél. 514 526.4971 - Téléc. 514 526.0767

 [DesjardinsMunicipal.com/facebook](https://www.facebook.com/DesjardinsMunicipal.com/facebook)

Centre de services financiers des cols bleus
8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2
Tél. 514 274.3325 - Téléc. 514 274.4060